

## **Rapport du garant**

Projet de reconstruction de la  
ligne de grand transport  
d'électricité entre Charleville-  
Mézières et Reims  
Ligne à 400 000 volts  
Lonny-Seuil-Vesle

Du 3 mai au 15 novembre 2011

Etabli par René DAROQUE

Le 23 décembre 2011

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> : .....	3
1/ Le projet : .....	3
2/ La procédure : .....	4
3) Le profil du garant : .....	4
<b>I) L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION</b> .....	5
1.1/ Les objectifs fixés par la CNDP : .....	5
1.2/ Echanges avec le maître d'ouvrage : .....	5
1.3/ Préparation des documents : .....	8
1.4/ Lancement de la concertation : .....	9
<b>II) LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION</b> : .....	10
2.1/ Le dispositif d'information : .....	10
2.2/ L'organisation des réunions publiques et permanences : .....	12
<b>III) BILAN DE LA CONCERTATION</b> : .....	18
3.1/ Que peut-on retenir de cette concertation ? .....	18
3.2/ Les principaux sujets abordés : .....	22
3.3/ Les suites de la concertation : .....	24
<b>IV) CONCLUSION</b> .....	25

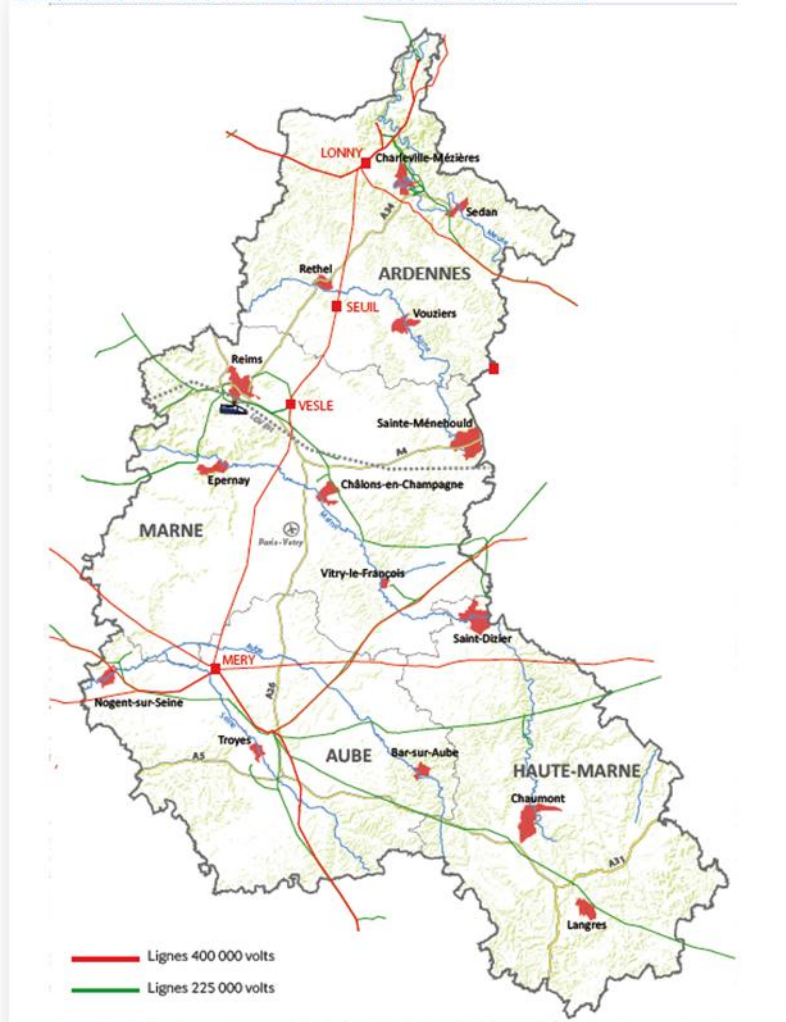
## INTRODUCTION :

### Le projet :

L'alimentation électrique de la région Champagne-Ardenne représente un enjeu important pour RTE. RTE constate que la consommation régionale d'électricité augmente régulièrement depuis plusieurs années sous l'impulsion de la croissance urbaine et des activités industrielles. Cette tendance devrait se confirmer dans les années à venir. Région importante pour la production d'électricité à travers notamment les sites de Chooz, Revin et Nogent-sur-Seine, la Champagne-Ardenne s'est également engagée de manière significative dans le développement d'activités de production d'énergie d'origine renouvelable telles que l'éolien, la biomasse ou le photovoltaïque.

Le projet proposé est la reconstruction de la ligne électrique aérienne 400 000 volts entre le poste de Lonny situé au nord-ouest de Charleville-Mézières et le poste de Vesle implanté à l'est de l'agglomération rémoise, via le poste de Seuil situé à l'est de Rethel. Cette reconstruction est envisagée à deux circuits sur une même file de pylônes et s'accompagne de la dépose de la ligne à un circuit 400 000 volts existante. La mise en service de ce projet est envisagée à l'horizon 2016.

LE RÉSEAU DE GRAND TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ EN RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE



### La procédure :

En application du décret n°2002-1275 du 22 octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public, RTE a saisi le 15 septembre 2010 la Commission Nationale du Débat Public sur le projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Charleville-Mézières et Reims.

Lors de sa séance du 3 novembre 2010, la Commission Nationale du Débat Public a considéré que « *les impacts socio-économiques du projet sont importants pour le développement économique de l'agglomération rémoise* », mais que « *ce projet, dont l'objectif principal est d'assurer l'alimentation électrique de la région rémoise, ne revêt pas un caractère d'intérêt national significatif au sens de la loi* », et que, « *s'agissant principalement d'une reconstruction, les impacts nouveaux sur l'environnement sont limités* ».

Elle a décidé en conséquence qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public sur ce projet tout en recommandant à RTE « *d'ouvrir une concertation selon les modalités suivantes* :

- *elle sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante que la Commission nationale désignera et qui, en veillant au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et en favorisant l'expression du public, en sera le garant,*

- *elle fera une large place à l'information du public, notamment par une publicité élargie, et à l'expression de la population, notamment à l'occasion de réunions publiques,*

- *elle portera également sur les modalités d'information du public durant le chantier,*

- *elle fera l'objet d'un compte-rendu à la Commission nationale qui sera annexé au dossier d'enquête publique ».*

Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2010, la Commission Nationale du Débat Public a désigné Monsieur René DAROQUE en qualité de personnalité indépendante garante de la mise en œuvre de la concertation recommandée par décision n°2010/66/LECR/1 du 3 novembre 2010 sur le projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Charleville-Mézières et Reims.

### Le profil du garant :

78 ans - marié - 2 enfants.

Lieutenant-Colonel honoraire des Sapeurs-Pompiers Professionnels.

Ancien Chef de Corps des Services Incendie Secours de Reims et de son District et Inspecteur départemental adjoint pour le département de la Marne.

Président de la compagnie des commissaires enquêteurs de la région Champagne-Ardenne.

Membre du Bureau de la Compagnie Nationale des commissaires enquêteurs de France et d'Outre-mer.

## **D) L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION**

### 1.1/ Les objectifs fixés par la CNDP :

Une rencontre avec la CNDP a permis de fixer les objectifs de la concertation et d'établir le plan de travail.

Les réunions préparatoires de décembre 2010 avec le maître d'ouvrage ont mis en exergue les différents objectifs de concertation à mettre en place pour aboutir aux exigences recherchées, à savoir :

- clarifier les objectifs de la demande,
- évaluer les ressources d'acteurs mobilisables,
- acquérir une connaissance approfondie du territoire,
- définir les modalités de pilotage, en mettant en place une équipe disponible et compétente pour aborder les aspects techniques, économiques et environnementaux sur le terrain lors des permanences et des réunions avec le public.

### 1.2/ Echanges avec le maître d'ouvrage :

Trois réunions préparatoires (les 30 novembre, 1<sup>er</sup> décembre 2010 et 6 janvier 2011) organisées par le maître d'ouvrage représenté par Monsieur Jean-Louis Carlier ont eu lieu à Reims et ont permis l'élaboration d'une épure du Plan de Concertation que je vous ai adressé le 12 janvier et que vous m'avez retourné clarifiée sur son déroulement, sa mise en forme et sa présentation.

Dès ces premiers contacts, j'ai constaté une volonté de RTE de respecter les recommandations de la CNDP et de faire preuve de réelle transparence sur son projet.

Invité à participer à ces réunions préparatoires qui sont du domaine du maître d'ouvrage, le garant a su apporter son expérience (de 18 années) de commissaire enquêteur au contact du public lors de ses enquêtes, public avide de connaissance, territorialement concerné et compétent de la vision de son environnement et des conséquences susceptibles d'être apportées par le projet.

Le rôle du garant, lié à la CNDP, chargé d'avoir un regard objectif sur les observations du public, de garantir l'impartialité des débats et la prise en compte de tous les avis, implique véritablement sa présence le plus en amont possible dans le processus de la concertation, tout en respectant sa neutralité dans les décisions prises par le maître d'ouvrage chargé lui, de la conduite de cette concertation.

C'est ainsi que, consulté lors de cette préparation et amené à donner son avis, le garant peut être conduit à proposer certains compléments. Dans le cas présent, le garant a demandé que soit prévu l'installation de **registres d'enquête** dans les mairies concernées pour recueillir les avis de ceux qui, pour de multiples raisons, ne peuvent ou ne veulent pas participer aux réunions ou permanences publiques. Cette demande a été validée par le maître d'ouvrage qui a mis en œuvre cette proposition : les registres ont été disponibles dans les 63 mairies de l'aire d'étude du projet durant trois mois, du 15 septembre au 15 novembre 2011.

Par ailleurs, tout au long de la concertation, RTE m'a régulièrement informé des dispositions qu'il comptait prendre. J'ai particulièrement apprécié que le maître d'ouvrage se soit montré très ouvert à tout échange avec moi (ainsi que son équipe), dès la conception du dispositif d'information des populations. A ce titre, nous avons pu convenir ensemble de l'opportunité d'ouvrir **un plus large temps d'expression du public** à l'occasion des réunions publiques, en les faisant précéder de permanences auxquelles étaient présents des techniciens de RTE susceptibles d'aborder les questions techniques concernant le projet. Là aussi, cette proposition a été mise en œuvre par le maître d'ouvrage dès les premières réunions publiques : un temps d'accueil du public a été ouvert de 14 heures à 17 heures le jour même de chacune des réunions.

Enfin, une **Charte de la concertation** a été rédigée dans le cadre de la concertation recommandée et mise en ligne sur le site internet ; elle décrit les modalités et règles de concertation que RTE s'engage à mettre en place et à respecter. (cf copie ci-après).

**Rte**  
Réseau de transport d'électricité

**Reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Charleville-Mézières et Reims**

**CHARTRE DE LA CONCERTATION**

Cette charte définit le cadre de la concertation relative au projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité à 400 000 volts entre Charleville-Mézières et Reims. Cette concertation sera menée avant l'ouverture du chantier.


Cette charte décrit les modalités et règles de concertation que Réseau de Transport d'Électricité (RTE), maître d'ouvrage du projet, s'engage à mettre en place et à respecter. Elle s'adresse aux personnes de RTE et aux acteurs de la société civile et plus généralement à toute personne désireuse de contribuer aux réflexions conduites pour l'élaboration de ce projet.

Tout participant à cette concertation aura connaissance de la présente charte pour en respecter les termes.

**Le projet**

Pour sécuriser durablement l'alimentation électrique de la région et accompagner son développement, RTE envisage de remplacer la ligne électrique à 400 000 volts entre les postes de Lenny (Charleville-Mézières), Saulil (Bethes) et Vieille (Reims) par une ligne de plus grande capacité.

Le projet consiste à construire une ligne à deux circuits 400 000 volts et à supprimer la ligne existante à un seul circuit 400 000 volts. Sa mise en service est attendue à l'horizon 2016.



**Les fondements de la charte**

Les fondements de la concertation sur les projets d'ouvrages électriques ont été posés par le protocole du 25 août 1992, dans lequel EDF s'est engagé vis-à-vis de l'Etat à mettre en œuvre, la plus en amont possible de chacun de ses projets de 63 000 à 400 000 volts, une large concertation avec l'ensemble des partenaires concernés (Etat, services de l'Etat, organisations socio-professionnelles et associatives).

Ce principe a été reconstruit, tout en étant renforcé, par les accords « réseaux électriques et Environnement » de 1997 et 2005 et le « contrat de service public » de 2005 entre l'Etat, EDF et RTE.

Il a en outre été relayé par plusieurs circulaires. Celle actuellement en vigueur est la circulaire ministérielle du 9 septembre 2002 (circulaire Fontaine) relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité, qui précise que la concertation sur les projets a pour objectif :

- « de définir, avec les élus et les associations représentatives des populations concernées, les caractéristiques du projet ainsi que les mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement du projet,
- d'apporter une information de qualité aux populations concernées par le projet ».

**Rte**  
Réseau de transport d'électricité

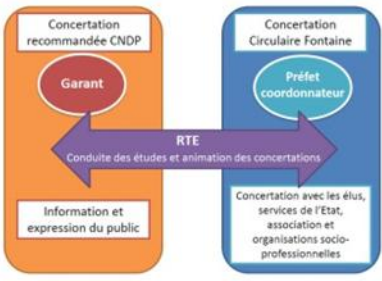
Par ailleurs, en application du décret n°2002-1275 du 22 octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public, RTE a saisi le 15 septembre 2010 la Commission Nationale du Débat Public sur le projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Charleville-Mézières et Reims.

Lors de sa séance du 3 novembre 2010, la Commission Nationale du Débat Public a considéré que « les impacts socio-économiques du projet sont importants pour le développement économique de l'agglomération rémoise », mais que « ce projet, dont l'objectif principal est d'assurer l'alimentation électrique de la région rémoise, ne revêt pas un caractère d'intérêt national significatif au sens de la loi », et que, « s'agissant principalement d'une reconstruction, les impacts nouveaux sur l'environnement sont limités ».

Elle a décidé en conséquence qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public sur ce projet tout en recommandant à RTE « d'ouvrir une concertation selon les modalités suivantes :

- elle sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante que la Commission nationale désignera et qui, en veillant au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et en favorisant l'expression du public, en sera le garant,
- elle fera une large place à l'information du public, notamment par une publicité élargie, et à l'expression de la population, notamment à l'occasion de réunions publiques,
- elle portera également sur les modalités d'information du public durant le chantier,
- elle fera l'objet d'un compte-rendu à la Commission nationale qui sera annexé au dossier d'enquête publique ».

Lors de sa réunion du 1er décembre 2010, la Commission Nationale du Débat Public a désigné Monsieur René DARDUQUE en qualité de personnalité indépendante garante de la mise en œuvre de la concertation recommandée par décision n°2010/66/LECR/1 du 3 novembre 2010 sur le projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Charleville-Mézières et Reims.



Représentation schématisée de la complémentarité des démarches de concertation

Projet de reconstruction de la ligne de grand transport en Champagne-Ardenne – Charte de la concertation (avril 2011)

Copie Charte de la concertation

### Article 1 – Les objectifs de la concertation

La concertation doit favoriser la définition progressive du projet en y associant, outre les différents services de l'État concernés, les organismes socioprofessionnels, les collectivités locales, les associations représentatives agréées et le public.

Elle s'entend comme un dialogue constructif destiné à faire émerger une vision partagée du projet et des territoires dans lesquels il s'inscrit.

Ce dialogue constructif doit permettre :

- de favoriser la participation active des acteurs et du public afin de recueillir, tout au long du processus d'études, des propositions permettant d'enrichir l'élaboration du projet ;
- d'assurer la cohérence entre le projet et les enjeux de développements territoriaux ;
- de réaliser un projet qui respecte les milieux humain et naturel ;
- d'organiser le partage d'informations, l'écoute des attentes exprimées et les échanges d'avis ;
- d'informer régulièrement de l'avancée des études et des décisions prises pour favoriser la participation active des acteurs et du public ;
- d'éclairer le maître d'ouvrage pour les choix qu'il doit faire.

### Article 2 – L'animation de la concertation et le rôle du garant

La concertation est continue et partie intégrante du processus d'études. Cette démarche permet la compréhension et l'intégration des enjeux territoriaux dans le projet. Elle permet la participation des différents acteurs à l'élaboration du projet.

La concertation sur le territoire sera animée par RTE, maître d'ouvrage du projet, sous l'égide du garant, neutre et indépendant, nommé par la Commission Nationale du Débat Public.

Le garant veille à l'application de la charte de la concertation, au bon déroulement de la concertation territoriale, facilite les échanges entre participants et veille au respect de la participation et de l'information du public.

Il s'assure notamment de la transparence des informations du maître d'ouvrage et veille à l'expression libre et argumentée de tout un chacun.

Le garant est invité à toutes les réunions. Il est destinataire des comptes-rendus des réunions. Il dresse un bilan de son action, accompagné de ses éventuelles remarques ou suggestions, qu'il adresse au président de la Commission Nationale du Débat Public et à RTE.

### Article 3 – L'organisation de la concertation

La concertation se déroule en 2 temps :

- le 1<sup>er</sup> semestre 2011 est consacré à la concertation sur les enjeux du projet et son aire d'étude ;
- le 2<sup>ème</sup> semestre à la concertation sur les fuseaux de passage.

Le lancement de la concertation est annoncé lors d'une **conférence de presse** présentant le dossier du projet et la démarche de concertation.

Une **première phase d'échanges** a lieu sous forme de **trois réunions publiques** sur le territoire concerné : « crêtes préardennaises », « rethémois » et « plaine champenoise ».

Ces réunions publiques sont précédées le jour même de **permanences publiques** lors desquelles les équipes de RTE se tiennent à la disposition des habitants qui souhaitent échanger sur des points particuliers.

En complément de ces réunions et permanences publiques, RTE met un **dossier d'information** sur le projet à disposition du public dans les mairies situées sur un territoire de 10 km de part et d'autre de la ligne existante.

Dès la fin de cette première phase, un point d'étape est réalisé par RTE et le garant. RTE indique s'il poursuit son projet et transmet, dans ce cas, au préfet coordonnateur (cf. article 6) les éléments pour valider l'aire d'étude et ouvrir la seconde phase.

Lors de la **deuxième phase d'échanges**, RTE mène un travail de concertation sur le terrain sous la forme d'**ateliers thématiques** permettant de prendre en compte les particularités des enjeux locaux en mobilisant les représentants des activités locales (acteurs politiques, administratifs, économiques, associatifs, universitaires...).

Parallèlement, RTE propose de tenir plusieurs **permanences locales** afin de recueillir l'avis et les remarques des citoyens sur le projet et les caractéristiques environnementales et urbaines de l'aire d'étude.

En fonction de ces éléments d'études, RTE propose plusieurs **fuseaux de passage** pour le nouvel ouvrage.

RTE organise alors à nouveau **trois réunions publiques** permettant de réunir les populations sur la base de territoires cohérents et propices aux échanges sur les fuseaux. Un **registre** permettant au public d'inscrire ses questions et remarques est mis à disposition dans les mairies de l'aire d'étude.

A l'issue de cette phase de concertation avec le public sur les fuseaux possibles, RTE établit son **rapport** sur la concertation à destination de la Commission Nationale du Débat Public et le garant adresse également à la CNDP son propre rapport.

Une **conférence de presse** officialise la fin de cette étape de concertation.

### Article 4 – Les modalités d'information et de consultation du public

RTE met à la disposition des différentes instances de concertation territoriale et du public des outils d'information, de dialogue et de participation du public qui sont :

- un **dossier d'information** (en consultation en mairie ou sur Internet) ; les observations du public pourront être formulées sur des **registres** en mairie ou par mail ou par courrier ;
- une **rubrique Internet** dédiée au projet sur le site RTE à partir de laquelle le public pourra télécharger le dossier d'information et suivre l'actualité de la concertation ;
- des **insertions publicitaires** dans la presse régionale pour faire connaître le programme des réunions publiques ;
- une **plaquette d'information et d'invitation** à participer aux différentes réunions et à la concertation, mises à disposition du public dans les mairies ;
- des **affichettes** dans les mairies et certains lieux publics ;
- des **dossiers et communiqués de presse** au lancement, à chaque étape et à l'issue de la concertation ;
- des **panneaux d'exposition** dans les salles d'accueil des réunions et permanences publiques.

De plus, avant le début de la concertation, RTE confie à un bureau de recherche universitaire une étude sur la **perception par les habitants de leur territoire** (urbanisation, paysages, loisirs...). Ce même bureau de recherche universitaire anime tout au long de la concertation un « **groupe citoyens** » mobilisé pour participer à la réflexion sur les enjeux du projet et la concertation.

### Article 5 – Les règles de la concertation

En qualité de maître d'ouvrage, RTE doit notamment :

- fournir les informations et éléments techniques issus des études au fur et à mesure de leur avancement ;
- veiller à ce que les avis, informations et propositions recueillis à l'occasion des différents échanges avec le public soient consignés dans des comptes rendus.

Les organismes ou institutions participant à la concertation doivent de leur côté :

- veiller à ce que leurs représentants s'impliquent dans la concertation pour toute la durée du processus d'études, jusqu'à la mise à l'enquête d'utilité publique du projet ;
- respecter les autres participants, en évitant de diffuser des informations partielles ou déformées auprès de tiers extérieurs à son organisme.

### Article 6 – L'articulation avec le processus défini par la circulaire Fontaine

La circulaire de la ministre déléguée à l'Industrie du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité (circulaire Fontaine) stipule que la concertation prend la forme de réunions, associant les services de l'Etat, les élus, les organismes socioprofessionnels, les associations et le maître d'ouvrage.

Elle se déroule généralement, sous l'égide du préfet, en deux phases :

- la première phase porte sur la présentation du projet et la délimitation de l'aire d'étude, qui doit être suffisamment large pour n'écarter aucune solution,
- la seconde phase consiste à procéder au recensement des différentes contraintes et enjeux à l'intérieur de cette aire d'étude, à présenter les différentes solutions envisageables pour aboutir au choix de l'une d'entre elles, solution permettant de déterminer un fuseau (pour les lignes) ou un emplacement (pour les postes) de moindre impact.

Dans le cas du projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Charleville-Mézières et Reims, cette concertation réglementaire est placée sous l'autorité du préfet des Ardennes, préfet coordonnateur, considérant que le département des Ardennes est concerné par le linéaire le plus important du projet.

Les deux réunions seront organisées par le préfet à l'issue de chaque phase pour tenir compte des différents échanges préalables avec le public comme avec les acteurs du territoire :

- une première réunion sera organisée par le préfet des Ardennes au début de l'été 2011 ; elle permettra de définir l'aire d'étude dans laquelle RTE devra rechercher différents fuseaux de passage ;
- une deuxième réunion sera organisée à la fin de l'année 2011 pour choisir le fuseau de moindre impact.

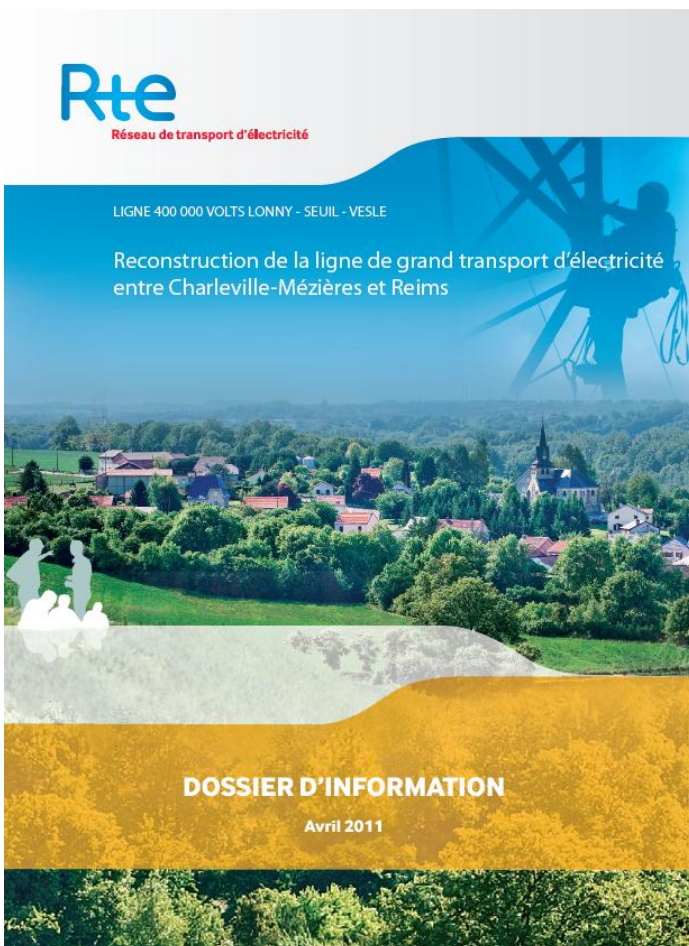
## Copie Charte de la concertation

### 1.3/ Préparation des documents :

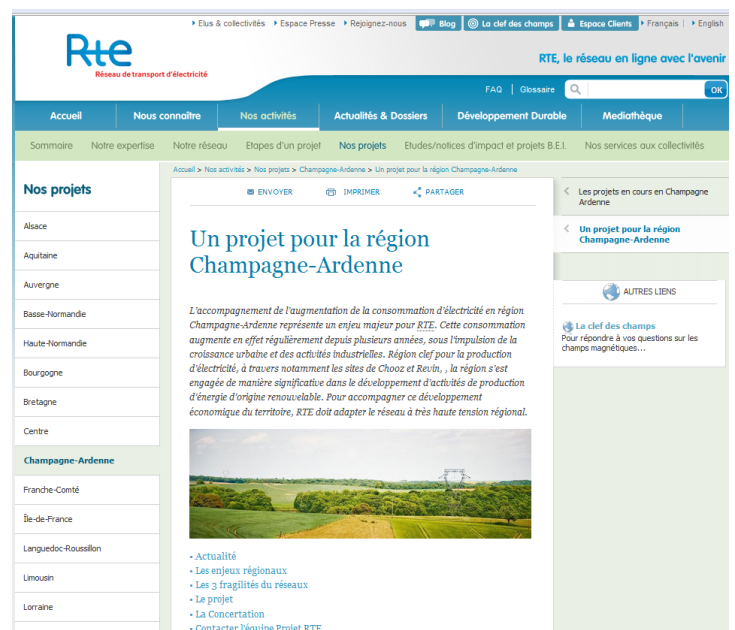
Un dispositif complet d'information a été élaboré au cours duquel il m'a été permis de suggérer certaines orientations destinées à favoriser les échanges avec le public.

J'ai suivi la réalisation de ces documents d'information et notamment le dossier d'information qui m'a été présenté dans sa version finale avant les réunions publiques. Le document (100 pages) destiné à chaque visiteur est explicite et compréhensible pour les non-initiés. Il m'est apparu particulièrement complet et abordant ouvertement les thèmes indispensables à la bonne compréhension du projet par le public.

Un site internet reprenant les principaux éléments du dossier permet de télécharger toute la documentation offerte au public. Ce site est évolutif et j'ai été attentif à sa mise à jour.



*Page de couverture du dossier d'information*



*Page d'accueil du site ouvert par RTE sur le projet*



## 1.4/ Lancement de la concertation :

Une 4<sup>ème</sup> réunion préparatoire à Reims le 13 avril 2011 avec l'équipe de concertation RTE et moi-même nous a permis de préparer avec soins la conférence de presse du 29 avril 2011 à Charleville-Mézières avec Monsieur le Préfet des Ardennes et les journalistes invités. Ma place de représentant désigné par la CNDP a été mise en valeur et j'ai pu ainsi résumer lors de mon intervention, mon rôle et ma mission de garant de la concertation dans le projet RTE. Lors de cette conférence, la dissociation entre concertation avec le public et instance locale de concertation (circulaire Fontaine) a été soulignée tant par le maître d'ouvrage que par le Préfet.

### **RTE.** Jean-Louis Carlier est chargé de la concertation Des réunions d'information sur la ligne de 400 000 volts



René Daroque, chargé de la concertation, Pierre N'Gahane, préfet des Ardennes et Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE.

CARL HOCQUART

Pour faire face à l'augmentation de la consommation d'électricité en Champagne-Ardenne, le réseau de transport d'électricité (RTE) s'apprête à remplacer la ligne électrique de 400 000 volts entre les postes de Lonny (Charleville-Mézières), Seuil (Rethel) et Vesle à l'est de Reims à l'horizon 2016 par une nouvelle ligne à deux circuits. Pour assurer les échanges et le dialogue avec les habitants des environs de ce prochain chantier d'envergure, la commission nationale du débat public a désigné comme responsable et personne indépendante, René Daroque, lieutenant-colonel des sapeurs pompiers professionnel de la Marne.

Il aura pour rôle et mission d'assurer le bon déroulement des réunions publiques d'information. « *Les personnes auront aussi libres accès aux documents qui seront par ailleurs consultables dans les mairies, il sera mis à disposition un registre de concertation pour recueillir d'éventuelles propositions... je dois veiller à ce que le public soit au courant* » conclut amusé le chargé de la concertation.

La première réunion se tiendra à Beine-Nauroy dans la Marne le mardi 3 mai, suivie le mercredi 4 mai à Sault-lès-Rethel, puis à Signy-l'Abbaye le jeudi 5 mai. À cette occasion, le public pourra poser toutes les questions techniques au maître

d'ouvrage. Les travaux qui dureront deux ans s'élèvent à 105 millions d'euros et devraient faire travailler près de 120 personnes. « *Ce chantier est indispensable pour sécuriser l'alimentation électrique des agglomérations desservies par le poste de Vesle* », justifie Jean-Louis Carlier, directeur du projet RTE. Soit un million d'habitants concernés. Et d'ajouter que 8 millions d'euros seront consacrés à des actions locales (biodiversité, patrimoines, etc.). L'ancienne ligne, quant à elle, sera détruite pour un coût de 7 millions.

Informations au 03.20.13.66.57 ou sur le site Internet : [www.charleville-reims.rte-france.com](http://www.charleville-reims.rte-france.com)

*Journal L'Union du 3 mai 2011*

## II) LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION :

### 2.1/ Le dispositif d'information :

#### Les supports de la concertation :

L'ensemble des dossiers, plaquettes, dépliants, cartes, panneaux d'information, présentations powerpoint destinés au public m'ont été présentés en amont. J'ai pu constater, par de nombreuses réactions favorables entendues au fil des réunions mais aussi par l'absence de remarques négatives, que ces documents semblent avoir été très bien accueillis par le public lors des permanences des techniciens RTE et lors des réunions publiques dirigées par le maître d'ouvrage.

De nombreux visiteurs ont pris soin de ramener chez eux plusieurs exemplaires de la documentation produite à leur intention. La diffusion auprès de leurs proches a contribué à élargir le cercle des personnes informées sur le projet.



*Panneaux disposés lors des réunions publiques*

#### Les moyens d'expression du public :

Les registres déposés dans les 63 mairies de l'aire d'étude du projet, le site internet qui permettait de télécharger tous les documents d'information et d'entrer en contact avec le maître d'ouvrage, les échanges de courriers, mails, contacts téléphoniques avec les techniciens de RTE, les permanences d'une demi-journée et les réunions publiques de 3 heures,... ont permis à toute personne intéressée par le projet d'avoir les outils nécessaires à disposition pour s'informer et s'exprimer tout au long des 7 mois (de mai à novembre 2011) qu'a duré la concertation recommandée.

J'ai pu constater, tant lors des réunions publiques que des permanences, que RTE s'efforçait d'apporter les réponses les plus complètes aux questions posées par le public. **Si besoin des rencontres sur site étaient organisées avec les personnes intéressées pour approfondir et constater de visu telle ou telle problématique liée au projet.** Toute question posée verbalement ou par courrier semble avoir reçu sa réponse.



*Visite du garant sur site*

Le garant, s'informant auprès du public présent lors des permanences ou des réunions, n'a été le témoin d'aucune désillusion de celui-ci.

De très nombreux sujets ont été abordés au cours de cette année de concertation :

- opportunité de réalisation du projet (questions sur l'avenir énergétique et les enjeux de développement de la Champagne-Ardenne),
- propositions de solutions alternatives (autres solutions techniques souvent associées à des démarches de maîtrise de la consommation d'électricité),
- demande de mise en souterrain de la future ligne (solution inenvisageable par RTE compte-tenu du surcoût d'une telle solution),
- nécessité de trouver des solutions de passage de la future ligne privilégiant l'éloignement des habitations,
- débat relatif à l'emprise sur les terres agricoles et aux indemnités versées par RTE,
- prise en compte des sensibilités naturelles (zone Natura 2000, tranchées forestières, protection des oiseaux...),
- effets sur la santé des champs générés par les lignes Très Haute Tension (avec mesure en direct de champs magnétiques émis par les différents équipements présents dans la salle)
- gêne occasionnée par le chantier notamment pour les activités agricoles,
- retombées économiques du projet et en termes d'emploi local (volonté de RTE de mettre en place des modalités favorisant le recours à l'emploi local pour certains travaux).

Je retiens, tout particulièrement, que la majorité du public a reconnu l'impérieuse nécessité du transport de l'énergie électrique et le bien fondé du projet de RTE pour la région Champagne-Ardenne (surtout si la ligne ne passe pas au-dessus de leur maison !!!).

## 2.2/ L'organisation des réunions publiques et permanences :

### Calendrier des réunions publiques et permanences

Dates, horaires et lieux des réunions et permanences publiques de présentation du projet :

- Mardi 3 mai à Beine-Nauroy (précédée d'une permanence)
- Mercredi 4 mai à Sault-lès-Rethel (précédée d'une permanence)
- Jeudi 5 mai à Signy-L'Abbaye (précédée d'une permanence)

Dates, horaires et lieux des permanences publiques :

- Mercredi 14/09 de 9h à 13h à la mairie de Thin-le-Moutier (08460)
- Mercredi 14/09 de 15h à 19h à la mairie de Viel-Saint-Rémy (08270)
- Jeudi 15/09 de 9h à 13h à la mairie de Coucy (08300)
- Jeudi 15/09 de 15h à 19h à la mairie d'Annelles (08310)
- Vendredi 16/09 de 9h à 13h à la mairie de La Neuville-en-Tourne-à-Fuy (08310)
- Vendredi 16/09 de 15h à 19h à la salle Souverville de Pontfaverger-Moronvilliers (51490)
- Mardi 8/11 de 9h à 13h en mairie Alland'hui-et-Sausseuil (permanence supplémentaire menée par RTE sur demande du public situé à l'est de l'aire d'étude).

Dates, horaires et lieux des réunions publiques de présentation des fuseaux :

- Lundi 7 novembre à Beine-Nauroy
- Mardi 8 novembre à Sault-lès-Rethel
- Mercredi 9 novembre à Signy-L'Abbaye



*Intervention du garant lors de la réunion publique du 9 novembre 2011 à Signy-L'Abbaye*



*Permanence publique à Sault-les-Rethel le 4 mai 2011*



*Réunion publique à Beine-Nauroy le 3 mai 2011*



*Réunion publique du 9 novembre 2011 à Signy-L'Abbaye*

### **Déroulement des réunions**

Des hôtes professionnelles accueillent le public et guidaient chaque visiteur soit vers un technicien de RTE pour un entretien personnalisé, soit vers les panneaux supports et dépliants d'information, soit en salle de réunion où chacun était accueilli par le maître d'ouvrage et installé en salle.



*Dossiers de concertation mis à disposition du public*

Les réunions débutaient par une présentation de la soirée par un animateur professionnel journaliste au quotidien régional L'Union (M. Jean-François SCHERPEREEL) qui définissait les différents temps de la soirée en présentant tous les intervenants. Cette présence a été souhaitée par le garant et mise en place pour chaque réunion par le maître d'ouvrage.

La parole était ensuite donnée au garant qui exposait au public le pourquoi de sa présence parmi eux, son rôle défini par la Loi, sa désignation par la CNDP et l'essentiel de sa mission auprès d'eux.



*Intervention lors de la réunion publique de Saul-les-Rethel le 5 mai 2011*

Le discours prononcé en introduction des réunions publiques était le suivant :

*Bonsoir, Mesdames et Messieurs,*

*Nous sommes réunis ce soir pour participer à la concertation concernant le projet de reconstruction de la ligne de transport de plus grande capacité d'électricité entre Charleville-Mézières et Reims.*

*Permettez-moi de vous exposer les raisons de ma présence parmi vous en qualité de Garant.*

*Par décision de la Commission Nationale du Débat Public en date du 1er décembre 2010, j'ai été désigné en qualité de personnalité indépendante, garante de la mise en œuvre de la « Concertation » sur le projet de la société RTE.*

*D'ores et déjà, je souhaite que vous preniez en compte ma position « d'indépendance » vis-à-vis de l'examen du projet qui vous est présenté et de l'entreprise RTE.*

*La pratique du débat public est née avec la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui a modifié le Code de l'environnement.*

*Par cette Loi, l'objectif du législateur est de permettre « l'information » et « l'expression » la plus large possible de toutes les parties concernées « pendant la phase d'élaboration du projet », avant que les principales caractéristiques n'en soient fixées et, en tout état de cause, avant l'arrêté prescrivant l'enquête publique, c'est à dire à un moment où il est encore possible de « modifier », voire « abandonner » le projet.*

*Quelles sont les fonctions de garant qui m'appartiennent ? La loi du 20 juillet 2010 issue du Grenelle II, indique en son article L 121-9, que le garant est chargé : « de veiller à ce que la concertation permette au public de présenter ses observations et contre-propositions ; de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public, en veillant au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées, et en favorisant l'expression du public ».*

*Vous avez remarqué que le législateur a utilisé dans cette longue définition plusieurs fois le verbe « veiller », ce qui justifie en soit l'importance qu'il attribue à la notion d'observation et d'indépendance du garant pour la concertation avec le public, vis-à-vis du projet et du porteur du projet.*

*Ma mission principale est donc d'être un facilitateur du débat puisque, en restant neutre, je n'ai pas à présenter le projet ni exprimer d'avis final sur l'objet du débat.*

*[Compléments apportés lors des réunions publiques de novembre 2011 par rapport à celles de mai 2011]  
Le Conseil d'Etat, dans un rapport de juin 2011, a précisé dans un projet de Loi-Code l'ensemble des principes directeurs qui doivent régir le recours à des concertations ouvertes, précédant la prise de décision, à savoir :*

- garantir l'accessibilité des informations,*
- assurer le dépôt des observations de tous les participants et favoriser leur diffusion,*
- garantir l'impartialité et la loyauté de l'organisateur de la concertation et mettre en place, un tiers « garant »,*
- assurer des délais raisonnables aux citoyens et aux organismes représentatifs pour s'exprimer,*
- veiller à la bonne composition des organismes consultés,*
- donner les informations sur les suites projetées dans un délai raisonnable.*

*Ce sont donc les raisons de ma présence parmi vous aujourd'hui et j'assumerai ma mission en toute indépendance à votre bénéfice, fixant celles-ci sur les principes directeurs du Conseil d'Etat précédemment citées et en me tenant à votre disposition au cours de cette réunion.*

*Je vous recommande de tenir compte :*

- que tous les échanges verbaux de cette réunion seront enregistrés pour qu'au besoin, RTE puisse revenir sur vos questions ou préoccupations et y répondre par la suite,*
- que nulle contrainte ne vous sera imposée et que vous avez le libre choix de vos propos que je souhaite malgré tout de bonne correction,*
- que vous pourrez poser toute question technique au maître d'ouvrage qui sera là pour y répondre,*
- et enfin, que cette réunion se passe dans le calme et la sérénité, ce dont je ne doute pas.*

*Pour terminer, je vous rappelle qu'au cours de cette réunion, vous avez libre accès et la possibilité d'examiner tous documents se rapportant au projet, que vous pourrez également consulter dans vos mairies jusqu'au 15 novembre, et qu'un registre de concertation est mis à votre disposition dans celles-ci pour recueillir vos avis, vos questions, vos interrogations ou propositions en n'oubliant pas d'indiquer votre nom et adresse si vous souhaitez une réponse.*

*Enfin, mis en place par RTE, un site internet est à votre disposition pour vous informer sur le projet : [www.charleville-reims.rte-france.com](http://www.charleville-reims.rte-france.com). Il est souhaitable que vous le consultiez.*

- Bonne réunion à tous et n'hésitez pas à poser vos questions à la fin des exposés quand vous aurez la parole.*

Le maître d'ouvrage prenait ensuite la parole pour exposer les différents thèmes de la soirée, sollicitant parfois la participation d'un expert sur un sujet sensible (comme par exemple l'impact sur la santé provoqué par les champs magnétiques) ou d'un technicien (sur le temps nécessaire à l'exécution des travaux et les nuisances provoqués par ceux-ci par exemple).

L'ensemble de la présentation du maître d'ouvrage ne dépassait pas la demi-heure, laissant ainsi un large temps aux dialogues avec le public, aux réponses à leurs questions et aux débats (en moyenne 2 heures d'échanges avec le public pour chaque réunion).

La soirée se terminait par une collation, où, plus à l'aise qu'en réunion et bien souvent en aparté, le public continuait à s'informer auprès de l'équipe de RTE.



*Public attentif lors des réunions publiques de novembre*

### **Analyse des échanges entre le maître d'ouvrage et le public**

Attentif aux débats, le garant prenait note des observations et des questions du public, pour ensuite les interroger, connaître leur sentiment et/ou leur appréciation sur les réponses reçues.

Nous avons constaté l'intérêt du public, lors des réunions publiques de mai, vis-à-vis de la diffusion du film présentant le tracé de la ligne électrique actuelle où tout un chacun pouvait reconnaître son territoire.

Concernant les permanences ouvertes le jour même des réunions publiques de mai, les personnes qui sont venues rencontrer le maître d'ouvrage et ses techniciens ont été reçues avec la plus grande attention. Les entretiens n'étaient pas limités dans le temps et le maître d'ouvrage disposait d'outils informatiques (notamment cartographiques) lui permettant de répondre à une grande diversité de questions. Les représentants de RTE prenaient systématiquement des notes lors des entretiens et, au besoin, les coordonnées de la personne rencontrée pour suivre les échanges le cas échéant.

De même, lors des permanences publiques de septembre, les moyens informatiques déployés par les techniciens du maître d'ouvrage permettaient de faire apparaître précisément les secteurs personnalisés de chacun en indiquant les surfaces de leur habitât ou de leurs terrains agricoles pouvant être impactées par l'implantation d'une nouvelle ligne électrique. Cette vision particulière et précise de son « chez soi » a remporté une très grande attention du public et levé certaines inquiétudes sur le projet.



Quelques améliorations ont pu être apportées, tant sur le fond que sur la forme, entre la première phase de réunions publiques (1er semestre) et la seconde (2ème semestre) :

- Un dispositif d'invitation du public renforcé afin de s'assurer d'une plus grande participation : tous les habitants de l'aire d'étude ont reçu les documents annonçant les réunions et permanences publiques (de septembre et novembre 2011) personnellement dans leurs boîtes aux lettres ;
- Des efforts dans les projections cartographiques, notamment pour éviter que le public confonde les contours de l'aire d'étude et le tracé de la ligne, ce qui avait fait l'objet de quelques remarques.

On peut donc qualifier de positif l'ensemble de l'organisation mise en place pour renseigner et informer le public pendant les réunions et permanences publiques, au constat des déclarations de satisfaction recueillies près de lui par le garant.

Je précise que ces réunions se sont toujours déroulées dans un climat serein et courtois, le public présent appréciant le principe même de réunions publiques dès le début du projet.



*Vaste salle, grand écran, matériel de projection adapté... les conditions étaient réunies pour un débat de qualité (réunion publique de Signy-L'Abbaye du 5 mai 2011)*

### III) BILAN DE LA CONCERTATION :

Depuis son rapport à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase, l'avis du garant n'a pas changé, n'ayant pas d'autres observations négatives à formuler, celles-ci étant positives dans le bilan des 3 phases d'échanges avec le public, avec constat d'une volonté d'amélioration au fur et à mesure entre chaque phase.

Son rôle de facilitateur sur le dispositif mis en place entre le porteur de projet (et son équipe) et les parties prenantes, ponctué par des temps forts et d'autres moindres, s'est avéré efficace aux vues des échanges pratiqués.

#### 3.1/ Que peut-on retenir de cette concertation ?

##### Sur la forme

Une équipe solide et compétente a entouré le maître d'ouvrage, en assurant pleinement sa charge d'accueil et de renseignement auprès du public. La réflexion méthodologique menée pendant la préparation de la concertation a permis une bonne articulation entre les outils de l'information et les relations humaines.

Le maître d'ouvrage a mis en place des moyens qui m'ont semblé suffisants pour informer la population de la tenue des réunions et permanences :

- une conférence de presse puis plusieurs communiqués de presse ;
- des encarts dans la presse locale (quotidien régional, hebdomadaires locaux et presse agricole) 15 jours avant chaque phase de réunions et permanences ;
- des affichages dans les mairies et lieux publics des communes situées à 10 kms de la ligne existante (128 communes) puis, lors de la seconde phase, dans toutes les communes de l'aire d'étude (63 communes) ;
- des plaquettes, registres et dossiers d'information mis à la disposition de tous les habitants dans les mairies des 63 communes de l'aire d'étude du 15 septembre au 15 novembre 2011 ;
- diffusion à deux reprises dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des 63 communes de documents annonçant les permanences publiques de septembre puis les réunions publiques de présentation des fuseaux en novembre.



*Annonce dans la presse des permanences publiques de septembre 2011*

**>>> PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE DE GRAND TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ ENTRE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES ET REIMS**



Le projet consiste à remplacer la ligne électrique 400 000 volts entre les postes électriques de Lannay (Charleville-Mézières), Saulzy (Rethel) et Vesle (Reims) par une ligne de plus grande capacité afin de sécuriser l'alimentation électrique de la région et d'accompagner son développement.

**>>> Participez aux réunions publiques :**

<p><b>Beine-Nauroy</b> Mardi 3 Mai 2011 à 18h00 Salle polyvalente Rue de Prunay 51490 BEINE-NAUROY</p>	<p><b>Sault-lès-Rethel</b> Mercredi 4 Mai 2011 à 18h00 Salle polyvalente 71, avenue de Bourgoin 08300 SAULT-LES-RETHEL</p>	<p><b>Signy-l'Abbaye</b> Jeudi 5 Mai 2011 à 18h00 Salle polyvalente Rue du Moulin Texier 08460 SIGNY-L'ABBAYE</p>
--	--	---

**>>> Rencontrez RTE :**  
De 14h00 à 17h00 le jour des réunions publiques et dans les mêmes salles, RTE, maître d'ouvrage du projet, accueillera toute personne souhaitant s'informer et discuter sur le projet.

**>>> Informez-vous :**  
Le dossier d'information du projet est disponible dans vos mairies, auprès de RTE et téléchargeable depuis le site de RTE.  
Le site internet : [www.charleville-reims.rte-france.com](http://www.charleville-reims.rte-france.com)

**>>> Écrivez-nous :**  
RTE Transport Électricité Nord est PNA toutes nos permanences  
Projet Charleville-Mézières - Reims  
62, rue Louis Delors  
TSA 70122  
51700 MARCIGNON SANDOZ CODEX  
ou par mail : [charleville-reims@rte-france.com](mailto:charleville-reims@rte-france.com)



Affiches annonçant les réunions et permanences publiques de mai 2011


**DONNEZ VOTRE AVIS, INFORMEZ-VOUS !**

Vous souhaitez vous exprimer sur les enjeux de votre environnement...  
Nous aider à mieux comprendre ce qui caractérise votre cadre de vie, vos paysages...  
Obtenir des informations complémentaires sur le projet...  
Ou encore faire part d'une préoccupation personnelle...

**Lors des permanences locales :**  
Pour examiner ensemble l'environnement de l'aire d'étude du projet, RTE vous accueille à :

<p><b>THIN-LE-MOUTIER</b> → le 14 septembre de 9h à 13h Mairie</p>	<p><b>COUCY</b> → le 15 septembre de 9h à 13h Mairie</p>	<p><b>LA NEUVILLE-EN-TOURNE-À-FUY</b> → le 16 septembre de 9h à 13h Mairie</p>
<p><b>VIEL-SAINT-RÉMY</b> → le 14 septembre de 15h à 19h Mairie</p>	<p><b>ANNELLES</b> → le 15 septembre de 15h à 19h Mairie</p>	<p><b>PONTFAVERGER-MORONVILLIERS</b> → le 16 septembre de 15h à 19h salle Souverville 9, rue Pérand-Noizet</p>


**Dans votre mairie :**  
Le registre des avis et remarques : Du 14 septembre au 15 novembre 2011, un registre est disponible dans la mairie de votre commune pour recueillir vos avis et remarques.  
Le dossier d'information : Vous pouvez également consulter le dossier d'information complet sur le projet à l'accueil de votre mairie.



Permanence publique à Sault-lès-Rethel le mardi 4 mai 2011

**Auprès de RTE :**  
PAR COURRIER : RTE Transport Électricité Nord Est  
Rôle service en concertation  
Projet Charleville-Mézières - Reims  
62, rue Louis Delors  
PAR TÉLÉPHONE : 03 20 13 66 57  
PAR MAIL : [charleville-reims@rte-france.com](mailto:charleville-reims@rte-france.com)

**Informez-vous, donnez votre avis !**  
PERMANENCES LOCALES DU 14 AU 16 SEPTEMBRE 2011



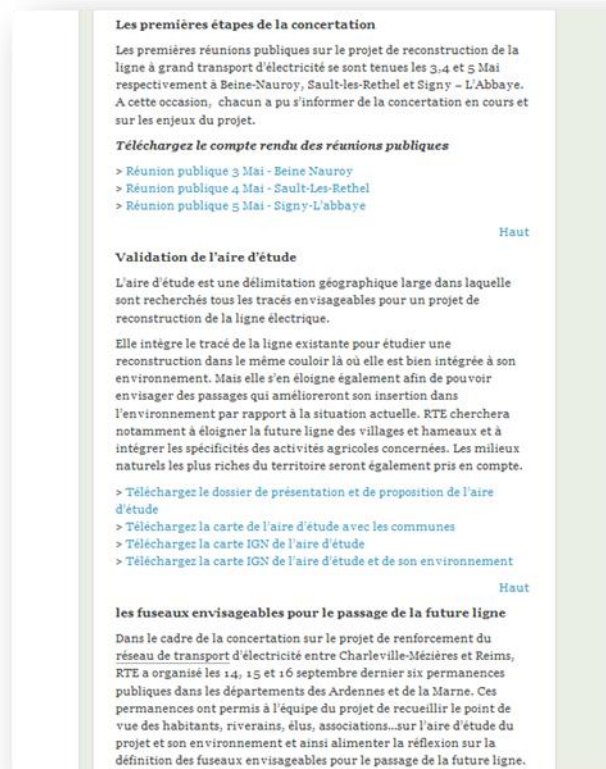
Réseau de transport d'électricité

LIGNE 400 000 VOLTS LONNY - SEUIL - VESLE

Reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Charleville-Mézières et Reims

Dépliant diffusé dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des 63 communes de l'aire d'étude pour annoncer les permanences publiques de septembre 2011

Les droits d'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public au processus décisionnel ont été respectés. Les comptes rendus des réunions ont été diffusés sur le site internet dans des délais raisonnables.



*Extrait du site internet du projet montrant tous les documents mis en téléchargement*

Ainsi, les moyens mis en œuvre par le maître d'ouvrage pour informer le public et susciter son intérêt pour le projet et la concertation ont été, à mon sens, largement suffisants. Malheureusement, ces efforts ont été peu récompensés si l'on ne s'en tient qu'à la quantité des participants (une centaine par phase d'échanges). Je considère que ce n'est pas faute d'avoir mis tout en œuvre : « On ne pouvait tout de même pas aller les chercher par le bras ! ». Certains participants – dont des élus – ont relativisé ce constat rappelant que le territoire traversé était relativement peu habité et qu'il est toujours difficile de mobiliser les habitants lorsqu'un projet ne les inquiète pas.

J'émet également un constat : les personnes présentes aux réunions et permanences publiques ont manifesté un profond intérêt pour le projet, consacrant du temps aux échanges avec le maître d'ouvrage favorisant ainsi l'approfondissement des sujets abordés (en moyenne 2 heures de débat par réunion publique et 1 heure pour chaque échange individuel lors des permanences).

Par ailleurs, il est évident que le maître d'ouvrage s'est investi personnellement auprès de tous les élus locaux concernés par l'aire d'étude, les chambres d'agriculture et les services administratifs, ainsi que les autorités possédant le pouvoir de décision. C'est une démarche particulière, techniquement autre que celle destinée au grand public, mais qui rentre dans le cadre normal de la concertation.

Le garant s'est tenu informé de ces démarches complémentaires, confortant ainsi son opinion positive de la concertation mise en place pour le projet.

En sollicitant les services d'un journaliste animateur, Jean-François Scherpereel, RTE s'est assuré d'une parfaite maîtrise des débats pour le plus grand profit du public. Cet animateur « neutre » a ainsi su soutenir l'expression du public, n'hésitant pas à renchérir sur telle ou telle question pour s'assurer que le sujet avait été pleinement abordé.

Le garant apporte donc un satisfécit appuyé sur l'organisation générale mise en place pour la concertation.

### **Sur le fond**

La finalité de la concertation a pour objectif de rendre acceptable (ou non) un projet qui ne sera pas évidemment souhaité par tous, mais qui sera légitimé, parce que tous les acteurs auront pu s'exprimer, après avoir été renseignés et entendus.

On observe que les règles du jeu ont été respectées. Tous les outils nécessaires au bon déroulement de la concertation ont été installés et judicieusement employés, rendant ainsi la réalisation des objectifs de la démarche.

La connaissance du territoire a été approfondie grâce aux renseignements fournis par ses acteurs locaux : les institutionnels (élus, services, universitaires...) et les associations (de protection de l'environnement notamment) ont été consultés lors d'entretiens bilatéraux et ont donné leur avis.

C'est ainsi, que partant du principe qu'un projet tel que celui présenté ne peut pas s'appliquer tel quel sans étudier la complexité du territoire, la concertation a permis, grâce à l'acquisition de la connaissance du terrain et à la rencontre avec ses acteurs, de définir des fuseaux de passage les moins impactant possibles pour l'environnement, fuseaux qui ont pu être largement débattus avec le public avant d'être soumis en janvier prochain à l'instance de concertation présidée par le Préfet des Ardennes.

Durant la concertation, aucune question technique ou autre n'est restée sans réponse. Le garant met en évidence à ce sujet l'importance des permanences publiques tenues par l'équipe de RTE où les échanges individuels permettent d'aborder d'autres thèmes qu'en réunions publiques, le public appréciant cette « consultation individuelle » sans la présence d'autres personnes.

On aurait pu souhaiter lors de la première phase de la concertation (mai 2011) une motivation et une expression plus fortes des acteurs présents, situation que l'on rencontre parfois dans ce genre de démarche. C'est la raison pour laquelle il a été nécessaire de mettre en place le dispositif de recueil des avis sur les registres installés dans les mairies concernées où, plus à l'aise pour s'exprimer que devant les autres, tout un chacun éprouve plus de facilité pour faire connaître ses opinions. Convaincu du bien-fondé de cette démarche, RTE a décidé de répondre par courrier à toutes les questions posées sur les registres.

Néanmoins, vu le panel de ceux qui se sont investis en se déplaçant, on rencontre une représentativité relative de citoyens intéressés, agriculteurs (nombreux), associations (peu), acteurs économiques et élus locaux (bien représentés) et l'on ne peut que se satisfaire de cette diversité.

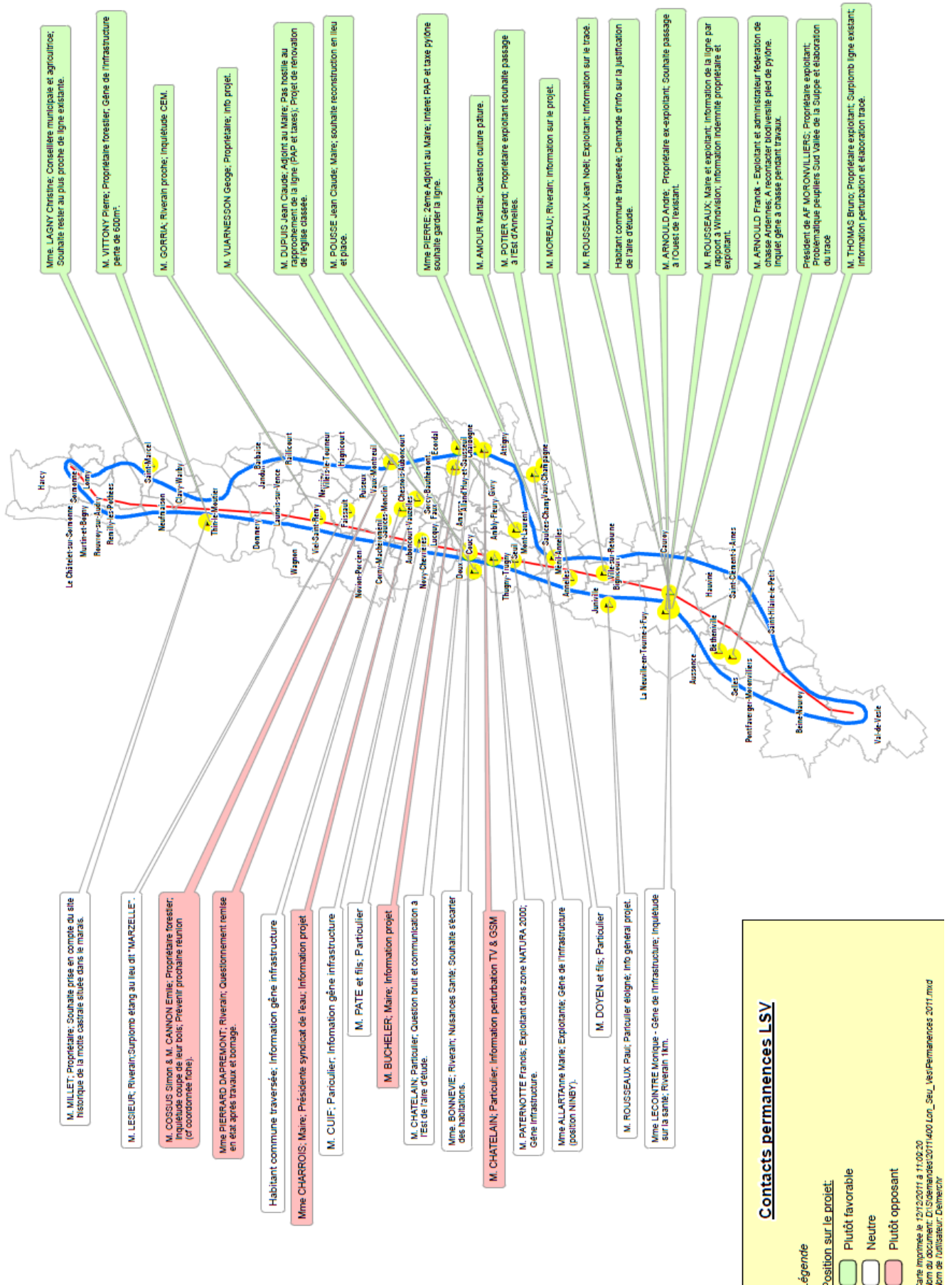
Malgré tous les efforts du maître d'ouvrage, le nombre de participants est globalement resté modeste que ce soit dans la Champagne crayeuse, le Rethélois, ou les Crêtes préardennaises, avec néanmoins une légère hausse de participation lors de la deuxième vague de réunions publiques. Car au fur et à mesure que le projet se précisait (affinage des fuseaux et présentation des 2 solutions possibles pour un futur tracé), la mobilisation critique des acteurs prenait une forme plus radicale, les personnes potentiellement impactées se mobilisant. Les incertitudes et les doutes se précisaient et « Nimby » prenait toute son importance : « à la rigueur, je veux bien, mais pas chez moi ! ». Cette attitude s'est observée en particulier de la part de participants habitants l'Est de l'aire d'étude, secteur aujourd'hui non concerné par la ligne.

### 3.2/ Les principaux sujets abordés :

En synthèse, au regard des questions posées, de nombreuses facettes du projet ont été examinées. Je retiens tout particulièrement :

- opportunité de réalisation du projet (questions sur l'avenir énergétique et les enjeux de développement de la Champagne Ardenne) ;
- demande de mise en souterrain de la future ligne (et autres solutions techniques souvent associées à des démarches de maîtrise de la consommation d'électricité) ;
- nombreux débats relatifs à l'emprise sur les terres agricoles et les distances des câbles par rapport aux bâtiments agricoles et aux passages d'engins agricoles ;
- nombreux échanges également sur l'impact visuel généré par les lignes notamment depuis les habitations ;
- indemnités versées par RTE aux exploitants agricoles et forestiers (parfois comparé à la taxe versée aux communes) ;
- prise en compte des sensibilités naturelles (zones protégées, tranchées forestières et protection des oiseaux) avec en particulier des débats sur l'opportunité de traverser ou contourner la zone Natura 2000 de la Vallée de l'Aisne ;
- effets sur la santé des champs générés par les lignes Très Haute Tension ;
- gêne occasionnée par le chantier notamment pour les activités agricoles ;
- retombées économiques du projet et en termes d'emploi local.

Le maître d'ouvrage n'a écarté aucune question. Certaines d'entre elles mériteront toutefois d'être approfondies lors des prochaines réunions, notamment celles portant sur le tracé précis du futur ouvrage, les impacts visuels de la ligne et les modalités de mise en œuvre du chantier.



Synthèse des remarques émises lors des permanences publiques (document RTE)

### 3.3/ Les suites de la concertation :

Il est utile de rappeler que tous les riverains de la solution définitivement proposée pour l'implantation du projet auront l'occasion de faire valoir leurs attentes et réserves lors de l'enquête publique diligentée à cet effet, notamment sur les questions précises d'implantation des pylônes supportant la ligne, préoccupation majeure des agriculteurs impliqués par le projet dans les surfaces agricoles de leurs exploitations.

Le garant prend aussi acte de l'engagement de RTE de rester à l'écoute des riverains pour régler au mieux les questions à venir, le maître d'ouvrage s'étant publiquement engagé à poursuivre des relations étroites avec le public et ses représentants élus, socio-professionnels, associatifs et administratifs.

En ce qui me concerne, mes relations avec le maître d'ouvrage sont aujourd'hui bien établies et je veillerai à rester informé des modalités envisagées pour la phase suivante de la concertation.



*Le garant, René Daroque, avec le représentant du maître d'ouvrage RTE, Jean-Louis Carlier*



## IV) CONCLUSIONS

Facilitateur des relations entre le public et le maître d'ouvrage, le garant a prouvé toute la nécessité de sa place et sa raison d'être dans cette concertation.

Son rôle n'est pas facile. Une solitude apparente étant néanmoins la garantie de son indépendance.

Son action associée le plus en amont possible dès la phase de conception de la concertation est toutefois recommandée et porte ses fruits pour établir un consensus sur la méthode et l'organisation de la concertation.

La méthodologie choisie pour le déroulement de la concertation a été largement appréciée par les acteurs des rencontres et leurs ont permis de s'informer, d'être éclairés, de faire valoir leurs points de vue, d'exprimer leurs craintes, leurs critiques ou leur approbation.

En charge d'assumer sa neutralité et son indépendance, acteur à part, ni porteur de projet ni partie prenante, la mission du garant définie par la CNDP s'arrête à la production de son rapport.

Sa neutralité a été perçue et appréciée des participants, la conduite des réunions par un autre acteur de la concertation, un journaliste animateur indépendant lui aussi, très efficace par sa manière de provoquer les questions des acteurs, ayant facilité cette perception par le public.

René DAROQUE

Reims, le 23 décembre 2011